

Communauté de Communes Vie et Boulogne
ZA La Gendronnière
24, rue des Landes
85170 Le Poiré-sur-Vie
02 51 31 65 68
www.vie-et-boulogne.fr
Renseignements et réclamation :
Communauté de communes
Tel : 02 51 31 67 33
Courriel : environnement@vieetboulogne.fr
Questions relatives au paiement :
Trésor Public
Tel : 02 51 93 18 69
Courriel : sgc.challans@dgfip.finances.gouv.fr

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHALLANS
BD SCHWEITZER
85 300 CHALLANS

M. MME. NOM PRENOM
ADRESSE

Usager : XXX XXX
Référence facture : XXXXXX
Code usager : XXXXXX

Références à donner en cas de question au service

Date d'émission : 10/01/2022
Date limite de paiement : 10/02/2022

Date limite de paiement de votre facture

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative 05/09/2020
Facture pour l'année 2021

DETAIL DE LA FACTURE

Extrait de titre exécutoire en application des articles L 252 A du livre des procédures fiscales et des articles D.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. Ordonnateur : Guy PLISSONNEAU, Président de la communauté de communes Vie et Boulogne. La redevance est fixée annuellement conformément aux articles L2333-76 et suivants du code général des collectivités territoriales. Les tarifs ont été fixés par délibération du conseil communautaire n° 2019D113 bis du 21 octobre 2019. Les bases et éléments de calcul sont précisés en dernière page de la présente facture.

DESIGNATION	Période de service	Tarif annuel	Quantité	Montant T.T.C
ADRESSE DE PRODUCTION DES DECHETS				
Bac 120 litres ordures ménagères (n° puce : 0112D36560) - Part fixe	du 01/01/2021 au 31/12/2021	155,00	365/365	155,00€
Montant déjà facturé	2021	-76,86	1,00	-76,86€
			Net à payer	78,14€

- votre mode de collecte
- les caractéristiques de votre bac...
- part fixe
- carte de déchèterie si perdue
- apports occasionnels en colonne

Tarif annuel = montant annuel correspondant à votre abonnement

Quantité = nombre de jours facturés sur la période de service

Signalez tout déménagement à la Communauté de Communes

Modalités de paiement:

Par carte bancaire Sur internet (www.payfip.gouv.fr), en saisissant les informations suivantes : Identifiant collectivité : 016364 Référence : 2021-OM-00-20210320306
Par Titre Interbancaire de Paiement (T.I.P.) en détachant le talon ci-après, en le datant, le signant et en l'envoyant par enveloppe retour à l'adresse indiquée sur le T.I.P. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas inscrites, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).
Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, en joignant le T.I.P. non signé et non agrafé, sans autre document et en l'envoyant par enveloppe retour à l'adresse indiquée sur le T.I.P.
Par virement bancaire sur le compte courant du comptable en charge du recouvrement. IBAN : FR35 3000 1007 09E8 5500 0000 039 BIC : BDFEFRPPCCT
Aucun paiement ne sera accepté à la Communauté de Communes Vie et Boulogne.



Utilisation du TIP :
Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone. Ne pas plier, ne pas agraffer.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire
IBAN :
TITULAIRE DU COMPTE :

M. MME. NOM PRENOM
ADRESSE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEP
ICS :
Référence : :
Créancier : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE
Montant : 78,14 €
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

001037700218 [REDACTED] 155193 [REDACTED]
75 [REDACTED] 304989706 7814

